

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. ROBINET, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

A PARIS : A l'Agence HAVAS, 6, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

La crise ministérielle n'est pas encore terminée. M. Ch. Dupuy continue à chercher partout des ministres à faire ministres ; il affirme toujours aboutir très prochainement.

D'après des déclarations de M. de Bonchamps, une importante armée abyssine doit être aujourd'hui dans les environs de Fashoda.

M. Monira, secrétaire de M. Labori, ne voit qu'un retard dans le refus de la cour de cassation de suspendre la peine du déporté de l'île du Diable.

A la cérémonie traditionnelle du Bourget, M. Déroulède a prononcé un discours important.

La logique de Clémenceau

Pendant que le faubourg frissonne à je ne sais quelle atavique sensation d'émeute et que la police et la troupe ont peine à défendre contre son indignation la peau vermineuse des syndicataires ; pendant que la représentation nationale proclame en même temps que la déchéance de Brisson notre immuable confiance dans l'armée, gardienne de la patrie, Albert Clémenceau ose tranquillement écrire dans l'Aurore : « Ameutez le peuple, renversez les ministères, cela nous est égal. Une seule chose nous importe et nous venge, c'est qu'aujourd'hui 27 octobre et jours suivants, l'affaire Dreyfus est évoquée devant la Cour de cassation. »

Il est impossible de proclamer avec plus de cynisme la connivence probable de la Cour suprême : Au moment où il écrit, Clémenceau ne sait rien encore des résultats de la procédure, de l'avis du rapporteur et des conclusions du ministère public ou plutôt il sait tout : La mentalité des juges et leur servilité.

Il sait que, magistrats d'occasion plutôt que d'origine, et de métier plutôt que de carrière, ils forment une caste spéciale, plus voisine d'une cour des miracles que d'une cour de justice, et qu'échoués là par tous les égouts de la politique, du journalisme ou des intrigues professionnelles, ils ont l'habitude d'expliquer au pays le respect des lois, comme leurs ancêtres, les vieillards de la Bible, expliquaient à Suzanne le respect de la pudeur.

Il sait encore que ces hommes sont ceux qui acquiescent Wilson, Eiffel, de Lesseps et Zola : Ils ont déjà la main faite, ils sont aptes à la besogne, et mieux que l'or du syndicat et les insanités de l'Aurore, mieux que la rhétorique de Jaurès et les patenôtres de Pressensé, ils peuvent soulever notre honneur militaire et notre fierté patriotique pour peu qu'on leur permette un instant de s'accrocher dessus.

Expérimentateur et psychologue, ayant appris par un maigronnage personnel de trente années quelle est au tableau de la Bourse la cote des consciences, Clémenceau se rit donc du Parlement et de la rue : Il comprend que dans un pays où tout finissait jadis par des couplets ou du sang, où tout s'achevait aujourd'hui par des subtilités de juristes, on a toujours le dernier mot quand on peut s'offrir les magistrats qui le disent.

Et de fait, il a raison : Rapporteur, procureur général, conseillers, tout le monde s'est disputé la gloire d'être l'avocat du traître et l'insulteur de l'armée. Hormis Dreyfus, Picquart et Leblois, personne n'a trouvé grâce devant Bard et Manau : Affirmations solennelles de Mercier, Billot, Boisdeffre, Cavaignac, Zurlinden et Chanoine, vérifications des experts, témoignages de vingt-deux officiers déposant au conseil de guerre, enquêtes de nos agents extérieurs, preuves matérielles et morales, paroles de ministres et serments de soldats, rien ne

compte pour ces deux robins politiques en service commandé.

La Cour, reculant il est vrai devant leur attitude audacieuse, n'accepte que le principe du recours et l'ouverture de l'enquête ; mais si elle descend ainsi d'une octave le grand air de la révision, c'est moins par oubli de la consigne que par manque d'estomac : Jugeant au diapason du public et de la presse, que les premières mesures détonnaient, elle préfère accompagner en sourdine la campagne dreyfusarde plutôt qu'exposer sa vieillesse à l'émotion des pommes cuites.

Mais nous ne perdrons rien pour attendre : Nous aurons par fractions successives ce qu'on n'ose pas nous imposer d'un seul bloc ; l'enquête, convenue, le tripatage des dossiers, le dessaisissement de l'autorité militaire et finalement, par dessus le charnier enfin comble de notre état-major, l'apothéose de Dreyfus, vierge et martyr !

S'il vous reste un doute, lisez encore dans l'Aurore d'aujourd'hui les cris de victoire du même Clémenceau et souvenez-vous que toutes ses prévisions se sont jusqu'ici réalisées : Quand on a, comme lui, l'habitude de mesurer les hommes et de peser les bourses, on sait, à quelques variantes proches, ce que rapportent dans les entreprises de justice les capitaux bien placés !

Logiquement, il doit donc avoir raison contre tous ceux qui interprètent l'arrêt d'hier dans un sens favorable au calme et à l'équité, raison contre tous les obstacles qu'amorce l'évidence, raison contre l'entêtement du pays.

Pratiquement, c'est autre chose : J'ai l'idée que toute la logique de Clémenceau et tout l'or d'Israël échoueront contre ce je ne sais quoi, apparemment endormi dans les tréfonds de la conscience populaire, mais qui, dans les heures de péril, a parfois de beaux et sanglants réveils.

Je crois qu'avant d'achever leur tâche d'infamie et de proclamer définitivement que nos généraux sont des canailles et notre armée un repaire de bandits, ces messieurs de la Cour feront bien de retrouver leur robe pour courir plus vite....

Et je crains pour Clémenceau que son expérience, ainsi que toute chose humaine, ne soit courte par quelque endroit. Qu'il prenne garde ! Au lieu de s'achever, à la mode sournoise de notre siècle, dans le sophisme des juges, cette lamentable affaire pourrait bien, comme au bon vieux temps, finir par des couplets.

Mais c'est sous sa potence que le peuple les chantera !

F.-I. MOUTHON.

Vexations manquées

Il s'en est fallu de peu que de nouvelles vexations fussent commises par le cabinet Brisson contre la liberté religieuse.

Le projet d'interdire dans les églises les quêtes pour les pauvres n'a été arrêté que par les protestations de toute la presse, qui, à très peu d'exceptions près, a montré ce qu'il y aurait d'odieux dans une pareille mesure.

Mais ce n'est pas tout. Les Pochon, les Cocola et les Chion-Ducollet avaient des sympathies dans le ministère. N'est-ce pas M. Bourgeois qui a décoré jadis M. Cocola ? Or M. Pochon ne dément pas de son idée que la République ne sera fondée que lorsqu'on aura interdit les fonctions publiques et même les grandes écoles du gouvernement à quiconque ne sera pas passé par le moule universitaire du lycée ou du collège.

Dans ce siècle où l'on estime que toute faute est personnelle, ces hommes justes entendent faire peser de génération en génération le crime commis par des parents arriérés qui ont confié l'éducation de leurs fils à d'infâmes congréganistes. Malheur aux jeunes gens qui auront fréquenté l'école libre ! Ils seront frappés de déchéance ; ils auront le droit de devenir des hommes de génie, mais non celui d'être magistrats ou officiers ministériels, pas même huissiers, pas même sous-préfets ou gardes champêtres. On les autorisera à faire la corvée dans les casernes ; mais on leur interdira l'entrée des écoles où se forment les officiers. Sans doute qu'on leur interdira de sortir du rang, et ils resteront simples soldats à perpétuité pour la seule raison que la majorité catholique de ce pays doit laisser place pour l'avancement au petit troupeau juif.

Ces gens qui font profession de mé-

priser toutes les religions, accordent à l'une tous les privilèges et accablent l'autre de dénis de justice. Cela ne les empêche pas d'ailleurs de se déclarer égaux.

Quel accueil aurait fait M. Brisson à cette motion plus bête encore que haineuse ? Bon accueil assurément ; cela rentre dans sa manière de pratiquer les droits de l'homme.

Ce pur, qui se vante d'être fils de la Révolution, et qui ferait volontiers encadrer la Déclaration pour se livrer devant elle à ses dévotions laïques, n'a pas oublié assurément que les fonctions publiques doivent être réparties suivant le mérite et non suivant les croyances ; mais en vertu de sa casuistique maçonnique il distingue : le mérite consiste précisément à professer certaines opinions et à répudier certaines autres ; il consiste souvent à avoir des parents qui n'aiment que la laïque.

Est-ce que les radicaux de l'espèce de l'ex-président du conseil croient que sous la République on doit pratiquer la liberté et faire signer l'égalité ? Ils le disent encore dans leurs professions de foi, mais dans la pratique ils s'inquiètent peu de cet article de leur vieux credo qu'ils ont abandonné depuis qu'il ne leur est plus utile pour arriver.

M. Brisson, après sa chute lamentable, a besoin de se refaire une notoriété nouvelle ; il pourrait, sans le départir changer en quatuor le trio Pochon Cocola-Chion.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Lundi, 31 octobre. — 304^e jour.
Lever du soleil, 6 h. 47 ; coucher 4 h. 40.
Lune, P. L.
Saint Quentin.
Saint Lucie.
Vierge de la Toussaint.

1893. — Les inondations s'aggravent sur les rives de la Saône et du Rhône. On signale de nombreuses maisons effondrées, des vignes arrachées et même plusieurs accidents de personnes.

VOIX CONCORDANTES

Tous les hommes qui joignent la bonne foi à l'intelligence reconnaissent la nécessité de constituer en France un gouvernement de justice et de liberté, qui protège également les droits de tous, sans distinction d'opinions religieuses ou philosophiques.

C'est à cette conclusion qu'aboutit M. Eugène d'Eichthal, dans un article de la « Revue politique et parlementaire », auquel nous empruntons cette citation :

« Il est urgent qu'une majorité fermement libérale se décide à arrêter la décomposition dont l'avidité budgétaire socialiste, avec la complicité, plus ou moins avouée, des radicaux, menace l'Etat, à prévenir le dévoiement de l'initiative et de l'association privées que provoquent les menaces collectivistes et qui serait mortel pour le pays. — Le développement de l'activité des individus ayant pour fondement, pour stimulant et pour garantie la propriété ; l'association libre, étendant les bienfaits de la solidarité, de la philanthropie, de la mutualité et l'expérience des gestions collectives à toutes les classes de la société, surtout aux plus déshéritées qui ont encore plus besoin que les classes prospères du concert des volontés indépendantes : l'Etat neutre, égal dans la taxation, corrigeant quelques uns de ses défauts sociaux sans favoriser ni un individu ni une catégorie sociale aux dépens d'une autre ; le gouvernement, gouvernant suivant l'intérêt général et permanent de la France, sachant vouloir résolument le droit et la justice pour tous, refusant de sacrifier le pays à un groupe, fût-il le plus agité et le plus bruyant de ses électeurs, tel devrait être à nos yeux le programme d'un parti progressiste conscient de son devoir et de sa force, avide de réparer parmi les hommes plus d'instruction et de bien-être, mais réfractaire à tout accommodement avec des doctrines d'envie et de discordes sociales. »

L'ÉTUDE DE L'AFRIQUE

Quelques hommes, qui ont à cœur la gloire de leur pays et les conquêtes pacifiques de la science française, se sont groupés autour d'une idée noble et belle, celle d'envoyer dans les déserts de l'Afrique, des missions chargées de retrouver, sous les sables mouvants, des vestiges des villes disparues et des civilisations éteintes. Nommons-les. Leur œuvre mérite qu'on l'encourage. Le prince d'Arenberg, Barbier de Meynard, Gaston Boissier, prince Bonaparte, Brunetiere, Delagrave, abbé Duchesne, comte de Bismont, comte Gresslhal, baron Hulot, Hoskier, de Kérjé, général Larcene, Metcay, marquis de Moustiers, général de Sermet, marquis de Vogüé, Waldeck-Rousseau.

Sous le nom d'« Association historique pour l'étude de l'Afrique », ils ont réuni leurs efforts et leurs offrandes. Un premier capital, déjà constitué, permettra que, cette année même, des missions soient envoyées au Maroc, en Tunisie, dans le Sud Algérien, dans la Tripolitaine.

Les adhérents à cette pensée de patriotisme fécond se pourront inscrire au n° 58 de l'avenue des Ternes, où est le siège de la Société.

LES FEMMES QUI VOTENT

C'est demain qu'aura lieu la publication des listes des électeurs et électrices consulaires, qui auront à nommer, dans le courant du mois de décembre, les membres du tribunal de la Seine. Ces listes seront déposées pour les électeurs et

électrices parisiens, au greffe du tribunal de commerce, pour les électeurs et électrices de la banlieue au greffe des justices de paix.

Pour la première fois, figureront sur ces listes les femmes commerçantes patentées, qui ont reçu de la loi du 28 janvier 1893 le droit de vote aux élections consulaires.

A ce sujet, une remarque : Les femmes qui réclamaient avec tant d'insistance le droit de vote en ont fait un usage des plus restrictifs ; sur cinquante mille électeurs consulaires inscrits dans le département de la Seine, on compte à peine trois mille femmes. Enfin, un détail curieux : sur ces trois mille électrices, huit cents sont fournies par le premier arrondissement, l'arrondissement des Halles.

UNE UTILE INNOVATION

M. Mougeot a décidé la création des « avis téléphoniques à domicile », dont le but est d'informer toute personne, abonnée ou non des réseaux, qu'un correspondant, abonné ou non lui-même, lui donne rendez-vous à une heure déterminée, dans une cabine publique ou à son appartement particulier, pour converser avec elle.

L'avis téléphonique à domicile sera porté au destinataire comme le sont actuellement les dépêches.

Dans un rayon de 25 kilomètres, la taxe perçue pour l'expédition de l'avis sera de 25 centimes. Elle devra être acquittée par l'expéditeur. Dans un rayon dépassant 25 kilomètres, le prix de la taxe sera supérieur à 25 centimes ; mais, en aucun cas, il n'excédera 50 centimes.

MES CISEAUX

L'obsession.
Le train vient de stopper en gare, et le chef de train appelle à tue-tête la station : « La Fère ! La Fère ! »

Un voyageur se précipitant à la portière, avec un sou à la main.
— Est-ce l'arrêt de la cour ?

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Les allées et venues de M. Dupuy

Paris. — M. Charles Dupuy a quitté le quai de Béthune ce matin à 7 h. 45 et s'est rendu avenue de l'Observatoire chez M. Sarrien, auquel il tenait à faire une visite de politesse.

En quittant l'avenue de l'Observatoire, M. Charles Dupuy s'est rendu rue Pierre-Charon chez M. Léon Bourgeois, avec lequel il s'est entretenu pendant près d'une demi-heure. M. Charles Dupuy avait tenu à faire une visite de sympathie à un des chefs du parti républicain.

Il est sorti d'chez le député de la Marne enchanté des marques d'amitié et d'encouragement que lui a données M. Léon Bourgeois.

En quittant la rue Pierre-Charon, M. Charles Dupuy s'est rendu à la Chambre des députés où il a conféré avec M. Georges Leygues. Cette conférence a duré assez longtemps et M. Charles Dupuy s'est rendu avenue des Champs-Élysées où il a été conférer avec M. Constant.

En sortant, M. Charles Dupuy nous a déclaré qu'il avait fait une visite amicale à M. Constant, qui lui a assuré de toutes ses sympathies et encouragements.

M. Charles Dupuy déclare qu'il est satisfait du résultat de ses démarches. On croit que le cabinet sera constitué aujourd'hui.

En sortant de chez M. Constant, M. Charles Dupuy s'est rendu rue de Grenelle, où il a déjeuné chez M. Georges Leygues.

Paris. — Après avoir déjeuné chez M. Georges Leygues, M. Dupuy s'est rendu à 2 h. 30 chez M. de Freycinet, avec qui il s'est entretenu pendant 1 h. 15.

M. Dupuy s'est ensuite rendu avenue d'Eylau, chez M. Peytral et verra dans la soirée M. Lockroy.

L'acceptation de M. de Freycinet reste toujours subordonnée au choix du titulaire du portefeuille de la justice.

Des ouvertures concernant ce portefeuille ont été faites à M. Guérin, sénateur de Vaulx, ancien garde des sceaux.

M. Guérin étant absent de Paris pendant la journée d'aujourd'hui, M. Dupuy ne compte le rejoindre que dans la nuit ou dans la matinée de demain.

Mougeot ou bien Legrand ?

Paris. — Pour le sous-secrétariat des postes et télégraphes, il est certain, contrairement à ce qui a été annoncé par certains de nos confrères, que M. Mougeot ne sera pas de la combinaison.

Il aura probablement comme successeur M. Jules Legrand dont on avait tout d'abord parlé pour le sous-secrétariat de l'intérieur, mais nous croyons savoir que M. Charles Dupuy prendra comme collaborateur, place Beauvau, un autre député.

Ribot en sera-t-il ?

Il restera à répartir, dans l'après-midi, les portefeuilles de la justice et des colonies.

5 heures 1/2 mettre le président de la République au courant de ses démarches qui se poursuivent dans les meilleures conditions possibles.

« M. Dupuy compte pouvoir annoncer demain soir à M. le président de la République la constitution définitive du nouveau cabinet. »

L'opinion de M. Leygues

Paris. — M. Georges Leygues nous a déclaré que les négociations entreprises par M. Charles Dupuy sont en bonne voie et il estime que la crise ne saurait se prolonger très longtemps et pourrait être terminée dans la soirée.

Il ne faut pas se dissimuler, a-t-il dit, les difficultés en présence desquelles MM. Charles Dupuy se trouve au lendemain des élections générales. Le parti républicain est en effet, à la suite d'un malentendu regrettable, divisé en deux fractions et les efforts de M. Charles Dupuy, pour réunir, tendent à ressouder les fractions des forces républicaines. Il considère que l'union du parti républicain est de la plus grande nécessité, tant au point de vue extérieur qu'au point de vue intérieur. Il est en effet certain que si M. Charles Dupuy avait voulu faire un cabinet homogène, il l'aurait fait dans les 24 heures. On ne peut que féliciter le député de la Haute-Loire du but qu'il poursuit.

LE CONFLIT DE FASHODA

Nos armements

Brest. — Le 6^e régiment d'infanterie de marine a occupé hier les forts. Cinquante soldats vont aller à Blansac, près du Conquet.

Les Abyssins à Fashoda. — Déclarations de M. de Bonchamps

Paris. — A propos de la France et de l'Abyssinie à Fashoda, M. Charles de Bonchamps a fait à un de nos confrères une longue déclaration, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

Au prix de fatigues incroyables, Marchand a pu mener son projet à bonne fin, grâce aux embarcations qu'il avait à sa disposition, tandis que ma mission s'est heurtée à d'insurmontables difficultés. Présentée sous un mauvais jour à Ménélik, qui a été trompé sur son véritable objet, elle fut longtemps retenue en Abyssinie. Bien plus au moment où, avec l'assistance de l'empereur, ma mission allait enfin franchir la frontière, elle fut arrêtée à main armée par les Abyssins de la frontière. De la sorte, elle perdit six longs mois. Je devais, une fois descendu dans la plaine du Nil, reconnaître la navigation du Sobat, afin d'y utiliser les fameuses embarcations qui ne sont jamais arrivées.

Quand j'atteignais les marais, je ne pus aller plus loin et dus rebrousser chemin alors que je n'étais qu'à cent kilomètres de vol d'oiseau de Fashoda.

Si le projet de faire occuper la rive droite du Nil par l'Abyssinie avait abouti en décembre 1897 ou en janvier 1898, six mois avant l'arrivée de Marchand à Fashoda, la face des choses aurait beaucoup changé ; les troupes anglo-égyptiennes auraient trouvé non seulement le drapeau français sur le Nil, en amont de Karthoum, mais encore le drapeau abyssin flottant vis-à-vis.

Il peut se faire que cet événement soit aujourd'hui réalisé, car lorsque je revins à la frontière, je m'efforçai de former une nouvelle expédition et réussis à décider le déjazz, cousin de l'empereur et gouverneur des provinces occidentales, à partir pour le Nil avec un corps de troupes de six mille hommes, admirablement armés et munis d'artillerie. Le déjazz venait d'ailleurs de recevoir de l'empereur des instructions qui lui ordonnaient de me secondar et d'occuper sans retard la rive droite du Nil.

A ce moment, je fus pris d'un accès bilieux hématurique qui me mit en danger de mort. Ne pouvant plus prendre la direction des opérations, je confiai deux de mes adjoints au djazz en lui donnant les instructions les plus précises pour marcher sur le Nil et tenter d'atteindre Fashoda.

Il est très probable que c'est cette armée dont on signale à l'heure actuelle la présence dans les environs de Fashoda, bien qu'elle ait pris tout d'abord une route qui est plus au sud.

Que se passerait-il si les Anglais trouvaient devant eux le drapeau abyssin que Ménélik ne serait certainement pas disposé à baisser devant le drapeau britannique ? En outre des traités ont été passés dans toute la vallée du Sobat, qui placent sous la domination du négus les territoires situés entre la frontière éthiopienne et le Nil.

Ces territoires étaient déjà revendiqués par l'empereur d'Abyssinie dans une lettre qui fut communiquée il y a quelques années, en 1892, je crois, aux puissances européennes.

Fashoda doit appartenir au premier occupant, à la France par conséquent. Vous voyez que nous évacuons Fashoda parce qu'il est situé sur un territoire qui jadis était placé sous la suzeraineté du khédive, devrions nous dire à l'Angleterre, c'est parfait, mais évacuez d'abord Zelia qui est dans la même situation, exigez aussi que les Belges évacuent Lado sur le Nil et Redjal dans le territoire du Nil, car la suzeraineté du khédive s'étendrait également sur ces points. Ne tenez également pas compte des revendications de Ménélik.

Le sirdar et lord Salisbury

Londres. — Le sirdar Chichester invité par lord Salisbury à venir passer la journée d'aujourd'hui à Hatfield, a quitté Londres ce matin pour se rendre à la résidence du premier ministre.

Lord Karthoum retournera ce soir à Londres pour se diriger de là sur Balmoral où il sera reçu par la reine Victoria.

Cérémonie militaire à Londres

Londres. — Une cérémonie militaire particulièrement intéressante a eu lieu à Balmoral.

La reine Victoria, accompagnée des officiers de sa maison royale et impériale, de l'impératrice Frédéric, de la princesse Henri de Battemberg, etc., a remis le drapeau national au 2^e bataillon de highlanders, rangé sur la place du Château.

Avant et après la remise de l'étendard, les highlanders ont poussé de vivats et tiré des salves en l'honneur de l'impératrice reine.

L'AFFAIRE DREYFUS

M. CAVAGNAC PARLERA

Paris. — M. Cavaignac a déclaré à un rédacteur du Temps que le compte rendu de sa conversation avec M. Poincaré était inexact, que notamment il n'a jamais formulé sur le dossier secret et sur la nature des preuves qu'il contient, les appréciations qui lui sont prêtées.

M. Cavaignac a dit qu'il aura d'autres rectifications à faire à bien des allégations produites récemment. Il a déclaré qu'il trouvera l'occasion de s'expliquer complètement.

UN BAVARDAGE D'AVOCAT

Paris. — Nous aurions voulu avoir l'avis de M. Labori sur la procédure qu'adopterait la cour de cassation pour l'enquête ordonnée hier par la chambre criminelle. L'avocat de M. Emile Zola était allé se reposer à Sannois, mais nous avons rencontré chez lui son secrétaire, M. Monira.

M. Monira nous a fourni, sur la façon de mener l'enquête, certains renseignements. Abordant le point le plus intéressant, à savoir si Dreyfus ne devrâ pas, à un certain moment, être ramené en France.

Le refus de la cour de cassation de statuer, quant à présent, sur la demande du procureur général tendant à la suspension de la peine n'est évidemment qu'un arrêt, un obstacle au retour de Dreyfus en France.

Au cours de l'enquête, le changement de régime n'entraîne pas forcément la suspension de peine. N'amenet-on pas fréquemment des prisonniers devant les tribunaux pour témoin ?

Il y a bien la commission rogatoire qui est envoyée en cas d'absence et qui serait transmise à un magistrat de Cayenne, mais ce moyen ne vaudrait pas par exemple une confrontation du condamné, qui a toujours protesté de son innocence avec le capitaine Lebrun-Renaud, qu'on dit avoir reçu les aveux de Dreyfus avant la dégradation.

Le retour de Dreyfus en France me paraît indiqué en ce cas, car on ne peut penser à envoyer à la Guyane les seuls conseillers de la cour chargés de l'enquête. Quant à la présence à l'enquête elle n'est pas prévue par la loi.

La nouvelle loi sur l'instruction criminelle exige l'assistance d'un avocat aux interrogatoires de l'accusé et aux confrontations de ce dernier avec les témoins. Or, dans le cas présent, il n'y a pas d'accusé, il n'y aura que des témoins et l'avocat n'assiste pas aux auditions des témoins.

Nous devons ajouter cependant que la cour suprême est souveraine pour autoriser l'avocat à assister aux dépositions.

UNE FICHE DE CONSOLATION

Paris. — M. Blanc, préfet de police, accompagné de son chef adjoint de cabinet, s'est rendu ce matin chez M. Leproust, commissaire de police, frappé dans son service de la place de la Concorde, à qui il a remis une médaille d'or de première classe de la part du président du conseil, ministre de l'intérieur.

L'arrêt de la Cour de Cassation et la Presse

Le crime est consommé, déclare M. Henri Rochefort dans l'Intransigeant :

Le crime est consommé. Seulement il est tout fois plus effroyable qu'on n'aurait pu le supposer. La Cour dont Manau est le leader n'a pas seulement décidé que la demande de révision du procès était recevable ; elle s'est déclarée compétente pour insinuer le droit d'innocence à Dreyfus, en se réservant le droit d'innocenter elle-même le misérable, au lieu de le renvoyer devant un second conseil de guerre qui le condamnerait à nouveau.

Comme ils le savent comptable et qu'ils veulent à tout prix — à tout prix est le mot — empêcher de retourner à l'île du Diable, ils s'appuieront sur la loi de 1895, relative à la réhabilitation.

Vacher a été, avant-hier, condamné à mort. S'il avait trouvé sur une des berges qu'il a assassinées la somme suffisante pour acheter les membres de la cour de cassation, ceux-ci seraient certainement qualifiés pour casser d'abord l'arrêt du jury de l'Ain, et en rendre un autre portant qu'une nouvelle enquête n'ayant rien laissé subsister contre lui n'aurait été qualifiée crime, ce brave chemineau

serait rendu aux grandes routes, sur lesquelles il opérerait si joyeusement.

Toutefois, on le devine, est l'opinion de M. Jaurès.

C'est la marche vers la vérité, déclare-t-il. C'est la défaite du mensonge.

L'Éclair qui partage, sur l'affaire Dreyfus, les idées de M. Henri Rochefort, ne partage pas ses craintes au sujet de la décision de la cour de cassation :

L'arrêt rendu, après trois heures de délibération, par la cour de cassation, sur l'affaire Dreyfus, est une victoire pour la justice. Il n'est certainement pas celui qu'il attendait. Il débute, en effet, de la partie la plus importante de leurs conclusions. M. le rapporteur Bard, ainsi que M. le procureur général Manau, a réduit au minimum les satisfactions accordées à la partie demanderesse.

La requête en révision est reçue, mais seulement « en la forme » ; la cour se réserve de statuer au fond, après l'instruction supplémentaire à laquelle il va être procédé par ses soins ; et, quant à elle, elle refuse d'ordonner la suspension de la peine demandée tant par le procureur général que par le conseiller rapporteur.

A l'heure présente, la cause du traître n'a donc pas fait un pas.

Le Petit Bleu :

C'était la seule manière de clore définitivement une agitation qui a été si préjudiciable à notre pays. On ne se jettera plus à la tête les épithètes de dreyfusard ou d'antidreyfusard. Si Dreyfus est convaincu de trahison, il n'y aura plus que des patriotes pour le détester ; s'il est innocent, il n'y aura plus que des Français pour reconnaître qu'il avait injustement accusé un de leurs compatriotes du plus grand des crimes et pour se féliciter qu'un soldat ait été lavé de cette souillure.

M. Clémenceau, dans l'Aurore :

Que tout soit dit, que tout soit crié, que tout soit su, et qu'un grand ouragan de vérité souffle sur la conscience française balayée et assainie d'immondices accumulés par l'art des maîtres du mensonge. Il ne faut pas moins pour purifier l'atmosphère. De l'air, de la lumière partout, et que la nation française, affranchie de ses vaines terreurs, reprenne enfin sa marche vers la paix et la justice heureuse dont l'annonce épouvante l'esprit de haine qui nous fit la sanglante histoire du passé.

M. Paul de Cassagnac, dans l'Auto-rité, pense au contraire que l'arrêt de la cour est une lâcheté :

C'est une double lâcheté. Elle conclut à l'enquête, non point pour éclairer sa conscience.

Hélas ! son siège est fait depuis la première heure et, avant tout débat, elle était en faveur de l'innocence de Dreyfus !

Cela est tellement vrai que l'apologie du condamné suit tout le long du rapport de Bard et tout le long du réquisitoire de Manau.

Il était interdit à la cour de cassation de s'occuper d'autre chose que de la forme.

Et elle a traité le fond comme si elle en avait été saisie.

Demandeur l'enquête, c'est avoir l'air de vouloir aller au fond, c'est à cela qu'il faut déjà pas un fait accompli, en violation formelle de la loi.

Le Rappel, sous la signature de M. Lucien Victor-Meunier et avec ce titre : « La Victoire » :

Si l'on considère les obstacles qu'il fallait surmonter, vaincre, on doit dire que nous avons marché à pas de géants. Il ne nous reste plus que quelques pas à faire. Arrivés, nous pourrions, essayant avec des gestes de victorieux nos fronts en sueur, nous dire que nous avons bien travaillé ; pour la République et pour la France. Nous ne demandons pas d'autre récompense que la conscience du devoir accompli.

M. Sigismond Lacroix, dans le Radical, écrit aussi ce même mot de victoire :

La victoire que les amis de la vérité et de la justice viennent de remporter n'est pas définitive, mais elle est décisive. La cour de cassation, faisant ce que lui demandait à la fois son rapporteur, M. Manau, et l'avocat de la famille Dreyfus, M. Morand, a ordonné qu'elle procéderait elle-même à une information supplémentaire. Ce n'est pas encore la révision, la cassation de l'arrêt qui a condamné Dreyfus, mais c'en est le préliminaire indispensable.

Le Matin :

Voilà la Cour qui décide de refaire l'instruction. Nous touchons donc au dénouement. Quel sera-t-il ? On ne saurait le prévoir avec certitude, mais ce qui paraît malheureusement trop certain, c'est que, même si l'innocence de Dreyfus est établie d'une façon indiscutable,

éclatante, par l'enquête, il se trouvera encore et toujours des gens pour persister dans leur conviction actuelle.

Certains se sont tellement avancés qu'ils ne croient plus pouvoir reculer, et c'est là le grand malheur en la circonstance. Félicitons nous qu'en France on oublie vite : c'est lui surtout qu'on cloue chassé l'autre. Dreyfus nous a débarrassés du Panama ; une autre histoire viendra qui enfoncera dans le lointain l'histoire actuelle. Souhaitons-le au moins.

M. Ernest Judet publie l'entrefilet suivant, dans le Petit Journal, sous ce titre, « Conflit » :

Le conflit cherché par M. Brisson entre la justice militaire et la justice civile est définitivement organisé par la chambre criminelle de la cour de cassation. Elle reste fidèle au protecteur de Manau. Elle engage la lutte avec le pays, la Chambre et l'armée.

Les magistrats reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit pour apprécier la culpabilité de Dreyfus ; dans le doute, au lieu de s'abstenir, ils aiment mieux déclarer l'innocence d'un homme dégraderait par cinq ministres de la guerre.

Telle est la minuscule du verdict rendu par la cour suprême. Elle sacrifie la tranquillité de la France et le salut de la défense nationale ; dans l'absence totale de motifs et de preuves en faveur de la révision, elle pouvait clore l'agitation criminelle qui désolait et diminuait ce pays.

Elle prend la responsabilité du désordre, à l'heure précise où notre politique extérieure n'a jamais réclamé plus d'union nationale et notre armée plus de force de cohésion.

Il était difficile d'accumuler plus de menaces et de fautes dans une seule sentence, dans quelques lignes.

« C'est l'avant-dernière infamie », déclare M. Edouard Drumont dans la Libre Parole :

Je comprends l'indignation qu'éprouvent tous les Français devant ce trio de coquins qui a pour raison sociale : Loew, Bard et Manau. Je m'explique les cris de dégoût qui soulèvent le réquisitoire de ce misérable qui semble goûter un atroce plaisir à insulter les généraux et les officiers qui ne sont pas représentés à la Cour de cassation et qu'on attaque sans qu'ils puissent se défendre.

Il me sera permis, cependant, d'ajouter qu'il m'est bien difficile d'être aussi violemment ému que d'autres. Il y a douze ans, en effet, que j'ai vu par les yeux de la pensée, que j'ai annoncé de la façon la plus précise et la plus claire ce qui se passe aujourd'hui. Il n'y a donc là-dessus rien d'inattendu pour moi.

Le Journal :

L'avenir est réservé et, comme la suspension de la peine n'est pas prononcée, c'est le statu quo, avec cette différence évidemment notable, mais qui n'est pas absolument pour nous déplaire, que la Cour demande à être éclairée, la lumière ne lui semblant pas suffisamment faite pour adopter la révision ou pour la rejeter.

Un noble appel à la concorde

Roubaix. — Ce matin à 11 heures, un millier de membres de l'Union sociale et patriotique sont allés en cortège au cimetière déposer des couronnes sur le monument élevé aux soldats morts pour la patrie et les victimes du devoir. Notre ami, M. Eugène Motte, député républicain, a prononcé un discours sur la tombe des soldats et il a évoqué les morts de 1870 et leur sacrifice à la France.

« Français, que faites-vous depuis dix ans, vous vous entredéchirez en luttant fratricides, guerres de races, guerres de classes, guerres de religions. Rentrez en vous mêmes, laissez-vous guider par les grands principes de fraternité et de solidarité humaine pour l'honneur de la troisième République. Que la concorde et la tolérance amènent la réconciliation de tous les Français ! La victoire de la République est à ce prix ! »

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS

New-York. — On confirme dans les milieux bien informés qu'une proposition émanant des États-Unis a été ou du moins serait très prochainement faite aux commissaires de paix espagnols pour le versement.

AUTRICHE

Vienne. — Le roi Georges de Grèce, la reine et leurs enfants sont attendus sous peu à Vienne, rentrant de Copenhague à Athènes.

Vienne. — La dépouille mortelle de l'impératrice a été transportée hier en présence des deux grands-maîtres de la cour à sa place définitive dans le caveau du couvent des Capucins.

Elle a été déposée dans un sarcophage

petit, je reconnus bientôt que je n'avais

fait que de sommeil. Je souhaitais le bonsoir à ces dames, et je me retirai sous ma tente. Là, j'oubliai en un instant rossignol, danger, rançon, piqures ; je fermais les yeux à double tour, et je dormis.

Une fusillade épouvantable m'éveilla en sursaut. Je me levai si brusquement, que je donnai de la tête contre un des piquets de ma tente. Au même instant, j'entendis deux voix de femmes qui criaient : « Nous sommes sauvées ! Les gendarmes ! » Je vis deux ou trois fantômes courir confusément à travers la nuit. Dans ma joie, dans mon trouble, j'embranchai la première ombre qui passa à ma portée : c'était la Corfiote.

« Halte là ! cria-t-elle ; où courez-vous si vite ? »

— Chien de voleur, répondis-je en essayant ma bouche, je vais voir si les gendarmes auront bientôt fini de fusiller les camarades. »

Mme Simons et sa fille, guidées par ma voix, arrivèrent auprès de nous. Le Corfiote nous dit :

« Les gendarmes ne voyagent pas aujourd'hui. C'est l'Assommoir et le 1^{er} mai : double fête. Le bruit que vous avez entendu est le signal des réjouissances. Il est minuit passé, jusqu'à demain, à pareille heure, nos compagnons vont boire du vin, manger de la viande, danser la Roumaine et brûler de la poudre. Si vous voulez voir ce beau spectacle, vous pouvez aller à la fête. »

« Vous m'avez dit que vous garderiez plus agréablement autour du rôti qu'au bord de la fontaine. »

— Vous mentez ! dit Mme Simons. C'est les gendarmes !

— Allons-y voir, ajouta Mary-Ann.

en bronze, orné d'une croix en or et d'une couronne en argent, à côté de l'archiduc Rodolphe.

LA QUESTION CRÉTOISE

L'évacuation des Turcs

La Canée. — Le navire Imayot a embarqué hier 450 chevaux de cavalerie ottomane, il prendra les troupes turques à destination de Salonique.

Les amiraux ont demandé au gouvernement de la Crète de fixer la date du départ des derniers contingents occupant encore certaines villes et celle où la flotte turque devra quitter les eaux crétoises.

Les amiraux ont demandé en outre de leur faire connaître les dispositions prises pour l'embarquement du matériel des fortifications.

LA PESTE

A VIENNE

Vienne. — La police vient de commencer une enquête pour vérifier s'il se confirme que des bacilles de la peste ont été vendus à des médecins et à des étudiants. Il paraîtrait que le fait est établi.

L'infirmerie Pécha est morte cette nuit.

Saint-Petersbourg. — On confirme officiellement que la peste a éclaté sur la frontière de Boukharia, mais que, grâce aux mesures sanitaires prises par les autorités, tout danger d'extension de l'épidémie est conjuré.

Nouvelles Diverses

Cérémonie patriotique

Arpajon. — La Société fraternelle des mobiles du premier bataillon de Seine-et-Oise et des anciens combattants de 1870-71 de l'arrondissement de Corbeil a célébré aujourd'hui sa fête annuelle.

Une grande séance a eu lieu dans la salle des fêtes de la mairie et un pèlerinage au monument élevé aux victimes de la guerre de 1870-71.

Inauguration de statues

Craon. — L'inauguration de la statue élevée au philosophe Voltaire, l'auteur des Quinées, par les soins de l'Association bretonne-angevine, a eu lieu aujourd'hui, au milieu d'une nombreuse assistance.

La cérémonie était précédée d'un déjeuner par souscription, qui a été offert à la municipalité de Craon, aux membres de l'Institut et aux représentants des Sociétés.

Manifestation patriotique

Dijon. — Aujourd'hui a eu lieu une manifestation patriotique en l'honneur des combattants de 1870, qui prirent part à la défense de Dijon contre les Prussiens.

Les manifestants se sont groupés autour du monument de la résistance, chapeaux bas et ont écouté la Marseillaise. Puis, cortège s'est rendu au cimetière, où des couronnes avaient été déposées sur le tombeau des morts pour la patrie. Une foule émue et respectueuse formait la haie sur le passage du cortège.

Inspecteur de police attaqué

Paris. — Vers une heure un quart du matin, un inspecteur de la sûreté, M. Christian, demeurant rue Saint-Jacques, a été attaqué dans la rue Jean-de-Beauvais par une bande de plusieurs individus qui sortaient d'un bal et qui ont pris la fuite.

L'inspecteur a eu l'épaule droite fracturée. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état assez grave. Une enquête est ouverte.

En Alsace-Lorraine

Nancy. — Cinquante-trois jeunes gens nés en 1877 dans l'arrondissement de Wissembourg sont cités à comparaître le 21 décembre devant le tribunal correctionnel de Strasbourg sous l'inculpation de s'être soustraits par l'émigration aux obligations du service militaire.

Les biens de ces jeunes gens ont été placés sous séquestre.

Est-ce un crime ?

La Haie. — Une femme de conduite irrégulière, nommée Labarre, âgée de 32 ans, a été trouvée morte, hier soir, dans les faubourgs de Sainte-Adele où l'on avait extrait en ce moment des cailloux pour les travaux du port.

Le docteur Lefèvre a procédé à un premier examen médical.

Les causes de la mort lui ayant paru suspectes, il a refusé de délivrer le permis d'inhumer.

La fièvre typhoïde au 13^e dragons

Lure. — Nous avons rappelé en son temps l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit sur le 13^e dragons allemand en garnison à Lure ; le régiment fut obligé de camper dehors pendant plus de six mois ; une enquête fut faite à cette époque, d'où il ré-

sulta que l'eau qu'on avait fait analyser y était complètement étrangère et l'on croyait le fléau à jamais disparu, quand, ces temps derniers, il fit sa réapparition avec une rapidité effrayante.

Au moment où nous écrivions, 7 dragons sont morts en moins de trois jours. On devrait bien désinfecter cette caserne de cavalerie où l'épidémie éclate régulièrement chaque année depuis sa construction.

CHRONIQUE DU SPORT

COURSES DE CHANTILLY

Prix des Aigles. — 1^{er} Whip, 2^e Falsan, 3^e Ménélik IV.

Prix d'Ermenonville. — 1^{er} Joffa, 2^e Saint-Louis, 3^e Solitude.

Prix de Saint-Firmin. — 1^{er} Eminence Grise, 2^e Hamner, 3^e Le Béarnais.

Prix de la Falsanderie. — 1^{er} Vulcain II, 2^e Héroclade, 3^e Ganthier.

Prix du Pin. — 1^{er} Général Albert, 2^e Gauthier, 3^e Franchot III.

Prix de Consolation. — 1^{er} Feu Sacré, 2^e Zina, 3^e Médous.

AU PARC DES PRINCES

Paris. — Le temps incertain de la matinée avait empêché un grand nombre de personnes de se rendre à la réunion du vélodrome du parc des Princes. Aussi est-ce devant une assistance clairsemée qu'a eu lieu la dernière réunion qui a été très intéressante.

Voici les résultats de la course de 50 milles.

1^{er} Walters, en 1 h. 37' 41", 2^e Bouhours, 3^e Sunart, 4^e Bourotte.

Armstrong avait abandonné au 39^e kilomètre.

Le « Verein » de Carlsruhe

Il faut, sans esprit d'étroite exclusion, prendre les bons exemples partout où on a la bonne chance de les rencontrer. Un journal belge nous fait connaître, dans ses intéressants détails, le fonctionnement d'une maison pour ouvriers, — de l'autre côté du Rhin, cela s'appelle le « Verein », — établie à Carlsruhe d'une façon vraiment intelligente et pratique.

Dans le « Verein », se trouvent, côté à côté, l'une aidant l'autre, diverses œuvres ouvrières. On trouve d'abord dans ce vaste édifice une école ménagère où les jeunes filles du peuple et de la petite bourgeoisie viennent apprendre, non en théorie, mais par la pratique, les principes de l'économie domestique, ainsi que les mille et un détails de la bonne tenue d'un intérieur ; ensuite, à l'école de perfectionnement, ces jeunes filles apprennent à la couture, les différents autres travaux qu'il n'est pas permis à une femme d'ignorer.

Il y a, à côté de ces deux écoles, une institution d'assistance où un grand nombre de dames des plus hautes classes viennent apporter une aide délicate, à la fois matérielle et morale, aux jeunes femmes et aux jeunes filles occupées dans les fabriques. Que de biens peuvent faire ces femmes du monde, en s'intéressant ainsi de près à des misères de toutes sortes qu'on connaît toujours mal quand on ne les a pas vues de ses yeux ni touchées de ses mains !

Le « Verein » de Carlsruhe a commencé ses débuts par une cuisine populaire, située dans les quartiers populaires, au centre de la ville ; elle continue à fournir à des prix très modiques des repas confortables à plus de 500 ouvriers et ouvrières qui se trouvent reçus, non dans les sombres petites pièces d'une vilaine auberge, mais dans de belles salles à manger très éclairées et très propres. Propreté, lumière, repas non pas luxueux, mais sains, que faut-il de plus ?

Quant au service, il ne laisse rien à désirer, c'est vraiment admirable — inséparable aussi — de voir les dames du monde dont nous parlions tout à l'heure, se partager l'office de servir à table et de préparer le menu du jour. Voilà des femmes qui ne doivent pas mériter l'ennui et l'existence est un peu plus intéressante — je ne parle pas du mérite — que celle de leurs pareilles, toujours en quête de distractions savamment combinées !

Ce n'est pas tout. A chaque étage sont logées d'autres œuvres non moins intéressantes. Au premier, on trouve une crèche qui prend les enfants à l'heure où la mère est obligée d'aller au travail, jusqu'à son retour. Pour chacun de ces tout petits, on ne paie qu'une modique somme, — 15 centimes à peine ; — et là, ils reçoivent tous les

soins que réclame un bébé au maillot. Hélas ! nous sommes de ceux qui souhaiterions voir ces soins donnés aux enfants par leurs mères elles-mêmes... A force d'intelligentes réformes dans le monde ouvrier, on en arrivera peut-être plus tard à ce désirable état de choses.

Le second étage est celui des jeunes filles, il leur appartient tout entier.

Cette partie a été créée avec la protection de la grande duchesse de Bade, qui vient travailler au milieu de cette jeunesse, l'encourageant de sa présence et, mieux encore, de son exemple. Dans cette section, on enseigne, non pas les ouvrages d'agrément à peu près inutiles — je dirais presque fâcheux — aux femmes de condition modeste, mais surtout les travaux qu'elles auront besoin de connaître dans leur futur ménage : la couture sous toutes ses formes, la confection et la réparation des vêtements d'hommes, etc., etc. Les élèves suivent un cours en sortant de l'école primaire, pendant une, deux et même trois années, suivant les besoins de leur condition sociale. Quelques femmes de la petite bourgeoisie ou appartenant à la classe ouvrière viennent recevoir, au « Verein », quoiqu'il en soit, le supplément de connaissances qui leur manque pour faire de bonnes ménagères.

Est-ce un « Verein » serait une institution superflue dans chacun de nos grands centres industriels ?

T. H.

Dans les Loges

Dans son numéro d'hier dimanche la France Libre rectifie, par pure complaisance, la publication de demande en initiation du profane Aguebonne (Vigout-Antoine), boulanger, passage de l'Argue, 88.

Ce n'est pas à la France Libre, qu'il fallait faire rectifier, mais à la loge.

R. L. LES AMIS DES HOMMES

Le « Verein » de Carlsruhe, 22 (tous les mardis).

Non seulement faire rectifier, mais poursuivre puisque la publication s'est faite quatre fois aux dates suivantes :

26 mai, 9 juin, 16 juin, 23 juin.

Il est au moins permis de trouver étrange qu'on ait laissé passer autant de publications que cela sans rien dire.

Nous pourrions au sein communiquer nos documents à M. Aguebonne.

Pour copie : L. AIGNE-VERSE.

Union Patriotique du Rhône

Hier, à un lieu l'inauguration des plaques commémoratives portant les noms des enfants de Lyon morts pour la patrie en 1870.

Cette fête importante à laquelle assistaient plus de 60 sociétés, a pleinement réussi malgré une pluie inopportune.

Et certes, en voyant tous ces drapeaux déployés, toutes ces bandières, on sentait bien que le souffle puissant d'un patriotisme ardent stimulait l'ardeur de tous ces vaillants héros glorieux d'hier ou d'aujourd'hui.

C'est qu'il s'agit d'honorer les enfants de Lyon morts pour la patrie, et il n'est guère de cité qui conserve plus pieusement et aussi plus dignement la mémoire des victimes du devoir, de ceux dont M. Sanaze, l'honorable président de l'Union patriotique du Rhône, a pu dire après le poète :

La voix d'un peuple entier les loue en leur tombeau.

Inutile de narrer le défilé et la remise des couronnes au pied du monument des Enfants du Rhône, cérémonie à laquelle assistait une foule considérable. Ces spectacles laissent une telle impression que nul ne les ignore, non seulement dans la ville qui a le bonheur de les voir se produire, mais encore dans la Patrie toute entière.

Après la remise des couronnes, le cortège s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville, où les sociétés ont défilé pour saluer les plaques commémoratives, en présence des autorités civiles et militaires et de la commission d'organisation.

La parole a été prononcée des discours d'adieu, de la simplicité, hommages de grande élévation au culte de l'amour du sol natal, à la mémoire de ceux qui donneront leur vie pour en défendre l'intégrité. Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir les reproduire car ils sont tous l'expression du plus pur patriotisme.

Dans la soirée un banquet réunissait dans une agape intime et vraiment républicaine plus de 150 membres de l'Union patriotique.

Ont pris la parole : M. Sanaze, président de l'Union patriotique ; M. le docteur Caz, vice-président du conseil général ; M. Martin, vice-président du conseil

de préfecture ; M. Arnould, conseiller municipal ; M. le colonel Polonsky — qui est un demi-siècle — le dévoué aux idées patriotiques ; — M. le député aux élections, et beaucoup d'autres personnages qui nous excusent de la brièveté de notre compte rendu, bien imparfait sans doute.

En résumé, fête parfaitement réussie.

Paroisse de l'Immaculée - Conception

Hier, à un lieu avec une très grande solennité la Bénédiction de la façade de l'Immaculée-Conception.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr. Darbois, a présidé la cérémonie. Il était assisté de ses vicaires généraux, Mgr. Boumard et Mgr. Vindry.

Tous les curés du canton lui faisaient escorte.

La messe a été célébrée par Mgr. Darbois, vicaire général et recteur de l'Immaculée-Conception.

Il nous a rarement été donné d'assister à une fête religieuse aussi solennelle. Elle était composée de nombreux chanteurs de choeur magnifiquement parés de vingt-cinq officiants précédés et suivis de quatre batonniers en habit.

Toutes les cérémonies ont été exécutées avec une précision et une piété qui ont été le plus grand honneur à celui qui les a dirigés et au Cercle paroissial qui avait fourni les officiants.

La messe paroissiale, dont l'écho n'est plus à faire, a chanté la Messe de Sainte-Cécile de Ch. Gounod. Les chanteurs de bonne musique ont trouvé dans cette exécution toutes les qualités qui avaient été admises dans l'interprétation de « Rédemption » et de « Athalia ».

Un excellent orchestre accompagnait ces masses chorales.

Toutes nos félicitations au distingué maître de chapelle de l'Immaculée-Conception.

A l'Evangile, M. l'abbé Paniel, curé de la Demi-Lune a pris la parole. Chacun sait les brillants succès que cet orateur chrétien a remportés dans la capitale. Il a tenu tous ses auditeurs sous le charme de sa parole toujours si vivante, si moderne et si apostolique.

L'événement qui vient de conduire à l'Immaculée-Conception des Rois, curé de la Demi-Lune, est un événement digne d'être mentionné. Son église est sans contredit la plus originale de notre ville. Comme l'ouvre elle est née des conceptions d'un grand architecte Bossan. Elle a été la sœur de la colline plus d'un trait de ressemblance. Elle aussi est un chef-d'œuvre.

Il serait intéressant de tracer à grands traits l'histoire de l'Immaculée-Conception.

Demain nous publierons de très intéressants détails sur cette paroisse.

Chronique Locale

Voleur peu commode. — Hier matin, à 3 h. 34, M. Veulliot, rentier, grande rue de la Croix-Rouille, plaçant, sous son manteau, a remarqué deux individus qui essayaient de s'emparer d'un sac qu'un de ses voisins avait déposé à terre pendant qu'il ouvrait sa porte. Comme le voleur ne s'arrêtait pas, il a été frappé par un des individus d'un coup de couteau au bras gauche.

Malgré une profonde blessure, le témoin du vol a pu arrêter le nommé Rattoux, appareiller, rue Tourner, et le remettre entre les mains des agents.

Commencement d'incendie. — Hier, à 9 heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Vony, boulanger, rue de la Vieille, 60. Il a été heureusement éteint.

Chaval volé. — Hier, à 8 heures du matin, M. Chol, propriétaire, rue de la Paroisse, a déclaré au poste de police qu'en passant place de la Charité il avait vu reconnaître un cheval attelé à un fiacre en sation qui lui avait été volé dans son écurie le matin même. A l'arrivée des agents le fiacre avait disparu.

Bouleusement. — Samedi soir, à 8 h. 12, le plancher de l'appartement occupé au rez de chaussée du n° 9, quai Perrache, par M. Tessier s'est effondré entraînant dans sa chute le locataire et les larmes qui tombaient dans la cave sans se faire beaucoup de mal.

Mais malheureusement le nommé Bonchard, employé du gaz

